

Image not found or type unknown



Vetusté et état des lieux

Par **mamdav**, le **08/01/2015 à 18:57**

Bonjour, que peux t'on me demander de remplacer quand je rendrai un appartement après 32 ans de location, merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **08/01/2015 à 19:13**

Bonjour, tout ce que vous avez cassé, rayé, troué.... mais avec la vétusté qui vous serez décompté cela ne vous coutera pas grand chose. Une baignoire n'a aucune raison de de pas être en bon état après trente deux ans, un meuble d'éviter ne vous sera pas décompté, cordialement